



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Personnels de Préfecture

Sous-préfectures : un plan pour assurer leur subsistance

Le lundi 19 mars 2012, Monsieur Michel Bart, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, réunissait pour la seconde fois les organisations syndicales au sujet de l'avenir des sous-préfectures, accompagné de certains de ses collaborateurs, dont Monsieur Jean-Benoît Albertini, directeur de la modernisation et de l'administration territoriale (DMAT).

Force Ouvrière était représentée par Christine Marot, Marie-Line Mistretta et Joël Rouchez.

Cette réunion faisait suite à la rencontre du 14 février dernier, en présence de Monsieur Stéphane Bouillon, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, au cours de laquelle des échanges ont eu lieu à la suite de la parution du dernier rapport annuel de la Cour des comptes, particulièrement acerbe sur les sous-préfectures, ainsi que des déclarations médiatiques faites par certains élus qui, dans une orientation similaire à celle de la Cour des comptes, mettaient en doute l'utilité des sous-préfectures. Vous avez été informés du déroulement de cette réunion dans un tract intitulé « **Sous-préfectures : la RGPP et la DNO veulent les vider, comment faire pour éviter leur disparition ?** », transmis avec mon message du 27 février 2012.

Lors de la réunion du 19 mars, il a été question de la mise en œuvre du plan de formation spécifique pour les sous-préfectures et des nouvelles missions à leur confier pour les consolider.

1- Le plan de formation spécifique sous-préfectures :

Le plan de formation spécifique aux agents des sous-préfectures a été acté lors du comité technique central du 19 janvier 2012. Il a pour but de préparer nos collègues des sous-préfectures à l'exercice des nouvelles missions que la DNO annonce pour elles à la place du contrôle de légalité recentré en préfecture, et de la délivrance de titres qui soit remonte à la préfecture, soit est promise à l'externalisation (ex : la délivrance des cartes grises, des cartes d'identité et passeports). Les nouvelles missions, dicit la DNO, seront pour l'essentiel du conseil, de l'ingénierie territoriale, du portage de projets de développement.

Le plan de formation s'articule autour de formations socles pour doter les agents de compétences fondamentales (par exemple le droit administratif appliqué, la comptabilité budgétaire), de formations personnalisées pour les agents présentant des besoins d'accompagnement (communication écrite, orale, bureautique, ...) ainsi que de formations aux nouvelles missions DNO, telle la conduite de projets.

Ce plan est d'ores et déjà élaboré à titre expérimental dans 11 sous-préfectures choisies en fonction de leurs caractéristiques géographiques, organisationnelles, et de la part qu'elles peuvent d'ores et déjà avoir pris dans la mise en application de la DNO. Il s'agit des sous-préfectures de Valenciennes (Nord), Draguignan (Var), Lorient (Morbihan), Bernay (Eure), Sélestat-Erstein (Bas-Rhin), Nyons (Drôme), Dinan (Côtes d'Armor), Bellay (Ain), Céret (Pyrénées Orientales), Briançon (Hautes Alpes) et Florac (Lozère). Le plan de formation spécifique est appelé à être généralisé à toutes les sous-préfectures à partir du second semestre 2012, mais il se déroulera au-delà du 31 décembre 2012.

Pour le ministère, la mise en œuvre du plan était bien avancée dans les 11 sous-préfectures expérimentatrices. Ce n'était pas tout à fait le point de vue de **FO** qui, avant la réunion, avait procédé auprès de secrétaires de section concernés à un recensement duquel ressortait un bilan nettement plus nuancé. Par endroits, l'administration n'avait pas encore présenté le plan aux agents des sous-préfectures et, parfois, les agents n'étaient au courant que grâce aux informations diffusées par **Force Ouvrière**.

Les représentants du ministère sont convenus que des éclaircissements devaient être apportés. Ils se sont déclarés ouverts au dialogue avec les organisations syndicales dans les jours suivants pour opérer un constat partagé plus affiné et pour rétablir la cohérence des calendriers sur les sites où cela pourrait s'avérer nécessaire.

Pour répondre à des inquiétudes exprimées dans les rangs syndicaux et dont Force Ouvrière s'était faite l'écho lors de la réunion du 14 février, Monsieur Bart, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, a précisé que le plan de formation a pour objectif de garder les agents dans les sous-préfectures et non de faciliter leur départ...Dont acte, mais Force Ouvrière restera vigilante.

Nous nous sommes aussi préoccupés du peu de délai qui restera à l'administration pour faire le bilan de l'expérimentation avant d'étendre le plan de formation à toutes les sous-préfectures.

2- Les nouvelles missions pour les sous-préfectures

Selon les représentants du ministère de l'Intérieur, la position du secrétariat général du gouvernement a évolué. Le SGG reconnaît à présent que le niveau infra-départemental n'a pas été suffisamment mis en valeur dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat.

Pour consolider l'avenir des sous-préfectures, notre ministère envisage de prescrire un socle commun de missions pour toutes les sous-préfectures, qui comprendrait :

- la sécurité : sécurité publique (animation et coordination des forces de sécurité), sécurité civile, prévention de la délinquance, communication gouvernementale et de crise ;
- l'arbitrage et le conseil : coordination des services de l'Etat au niveau de l'arrondissement, coordination en mode partenarial avec les autres autorités publiques et privées (conseil général, associations, collectivités locales,...), appui à projets, etc...
- la territorialisation des politiques publiques, c'est-à-dire la mise en œuvre de politiques publiques au niveau de l'arrondissement lorsque ce niveau d'administration s'y prête : service public pour l'emploi, lutte contre le décrochage scolaire, Grenelle de l'environnement, contrats urbains de cohésion sociale CUCS), ...

Une réflexion devra être menée en interministériel afin de définir les modalités suivant lesquelles les sous-préfets pourront mobiliser les services de l'Etat à l'échelon de l'arrondissement, sous l'autorité des préfets.

Toutes les sous-préfectures seraient dotées de ce socle commun de missions. Des réflexions sont en cours pour doter certaines sous-préfectures de missions supplémentaires différenciées, au regard de leur situation ou de leur typologie. **Ainsi, et c'est une inflexion de la DNO, un certain nombre de sous-préfectures pourraient conserver des missions de délivrance de titres** (peut-être entre un quart et un tiers des sous-préfectures, avons-nous cru comprendre, à titre tout à fait estimatif pour l'heure).

Concernant les rapprochements des sous-préfectures avec les autres services de l'Etat ou d'autres administrations, le ministère de l'Intérieur ne veut pas d'une stratégie immobilière du type maison de l'Etat qui consisterait à loger des services tiers dans des locaux pouvant être disponibles au sein des sous-préfectures, car cela risquerait (et on peut le comprendre) de provoquer une perte d'identité des sous-préfectures.

Le ministère souhaite que l'on recherche plutôt les synergies entre les missions reconnues aux sous-préfets et celles exercées par d'autres services de l'Etat (par exemple, l'implantation en sous-préfecture ou à proximité d'une antenne des services académiques pour la lutte contre le décrochage scolaire).

Force Ouvrière a pris acte de ces déclarations et a demandé comment le ministère de l'Intérieur entend imposer les nouvelles configurations envisagées pour les sous-préfectures. Réponse : les nouvelles missions des sous-préfectures seront déclinées soit sous la forme soit d'un amendement à la DNO, soit par la publication d'une DNO propre aux sous-préfectures, mais avant il faudra faire acter le projet par le cabinet du ministre de l'Intérieur et obtenir sa validation dans le cadre d'une discussion interministérielle...c'est-à-dire après les élections présidentielle et législatives.

Monsieur Bart, secrétaire général du ministère de l'Intérieur a confirmé (voir compte-rendu de la réunion du 14 février) qu'après la définition des typologies et des missions des sous-préfectures, une réflexion devra s'engager sur le niveau d'encadrement des sous-préfectures. Ceci pourra conduire à renforcer les équipes de cadres de certaines sous-préfectures avec des transferts possibles de personnels en provenance des préfectures.

Nous avons pu noter des avancées sur le dossier des sous-préfectures, avec des propositions plus concrètes que celles de la DNO, mais ces initiatives viennent bien tard et des incertitudes subsistent :

- les nouvelles missions promises aux sous-préfectures permettront-elles réellement d'employer tous les agents en poste dans ces unités ?

- le plan de formation spécifique aux sous-préfectures sera-t-il suffisamment ambitieux pour assurer la reconversion des agents qui assurent depuis longtemps des missions appelées à disparaître comme la délivrance de titres ?

- quels seront les projets du nouveau gouvernement qui sera issu des prochaines élections : reprendra-t-il les propositions actuelles ou s'inscrira-t-il dans un objectif de suppression ou de réduction du format des sous-préfectures ?

